

Pour une recherche collégiale diffusée, soutenue et reconnue

Sébastien Piché

PROFESSEUR D'HISTOIRE
CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION

Lynn Lapostolle

DIRECTRICE GÉNÉRALE
ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL

*À François Hardy, à titre posthume, en gage de remerciement pour
son engagement au regard de la recherche collégiale*

Six périodes caractérisent l'histoire de la recherche collégiale québécoise. La première de ces périodes, qui s'étend de 1967 à 1978, correspond à la naissance de cette recherche. La deuxième est marquée par un élargissement important du champ d'investigation des chercheuses et chercheurs de collège. Au cours de celle-ci, la recherche collégiale connaît une certaine structuration de ses activités. La troisième période, celle de la reconnaissance à l'intérieur même du réseau collégial, dure de 1983 à 1988. Avec des investissements massifs, à la fois dans la recherche en éducation, la recherche technologique et la recherche libre, la recherche collégiale amorce en 1988 la quatrième période de son histoire, que nous considérons comme son « âge d'or ». Or, malgré ces avancées, dès 1995 et jusqu'en 1999, elle s'effondre. Par la suite, au cours de la sixième période vécue, soit tout du long des années 2000, les actrices et acteurs de la recherche collégiale essaient de réparer les pots cassés. *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique¹ ... et après ?*

1. Sébastien Piché, avec la collaboration de Lynn Lapostolle et Monique Lasnier, *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, 244 p.

Le développement que connaîtra la recherche collégiale au Québec, au fil des prochaines années, risque d'être tributaire des efforts consentis, depuis environ dix ans, pour pallier la chute des activités observée dans la deuxième moitié des années 1990. Des actions entreprises depuis le début des années 2000, il ressort trois défis. Le premier concerne la diffusion : les actrices et acteurs du milieu de la recherche veulent la voir mieux connue, à la fois à l'intérieur comme à l'extérieur du réseau collégial. Qui plus est, ils veulent à juste titre savoir que ces résultats sont utilisés pour innover. Le deuxième défi se veut notamment une réponse directe à la baisse des ressources dédiées à la libération de l'enseignement des chercheuses et chercheurs de collège : il s'agit d'améliorer le financement de la recherche collégiale et de compenser les pertes subies en 1996. Finalement, le troisième défi est celui de la reconnaissance, autant par les établissements et les organismes qui constituent le réseau collégial que par ceux qui lui sont extérieurs, mais qui sont concernés soit par l'enseignement, soit par la recherche.

LE PREMIER DÉFI DE LA RECHERCHE COLLÉGIALE : ÊTRE BIEN DIFFUSÉE

Dans le projet d'histoire de la recherche collégiale mené pour le compte de l'Association pour la recherche au collégial (ARC), lorsque nous avons demandé aux 45 personnes interviewées de repérer le principal défi que pose la recherche collégiale à l'heure actuelle, la réponse que nous avons entendue le plus fréquemment est la diffusion. Comme l'exprime l'un des ex-présidents du Conseil de la science et de la technologie : « [...] la reconnaissance et le développement de la recherche au collégial dépendent non seulement de la perception des universitaires et des organismes subventionnaires, mais aussi de la visibilité que les chercheurs du collégial se donnent dans la communauté par la diffusion de leurs travaux². » Bref, le défi de la diffusion appartient autant au système de la recherche à l'intérieur duquel les chercheuses et chercheurs de collèges réalisent leurs activités qu'à ces derniers. Ce défi sera relevé dans la mesure où la responsabilité de ce faire sera partagée.

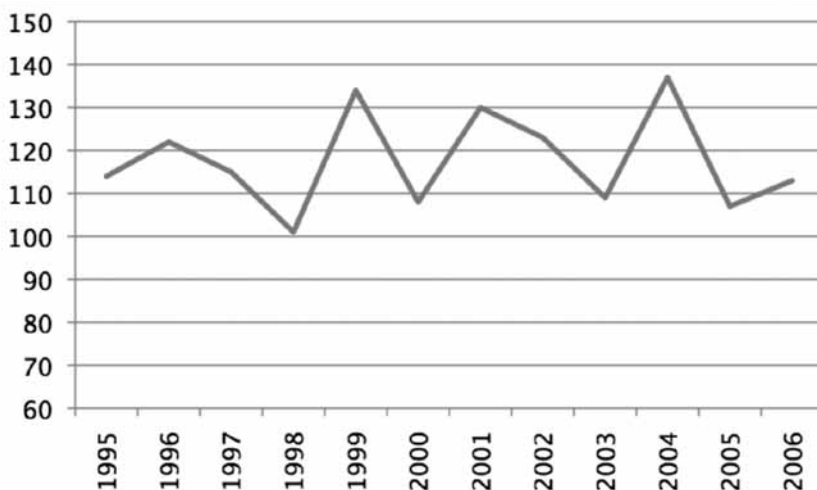
L'un des meilleurs indicateurs de la diffusion de la recherche demeure le nombre de publications savantes parues au cours d'une période. Or, les données colligées pour le projet sur l'histoire de la recherche collégiale (voir le diagramme 1) permettent de tirer deux constats relativement au nombre

Le présent texte prend d'ailleurs racine dans le sixième et dernier chapitre de cet ouvrage.

2. Camille Limoges, Montréal, 23 juin 2008. Entrevue accordée à Sébastien Piché pour *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique, op. cit.*

de publications issues des travaux des chercheuses et chercheurs de collège. De prime abord, ce nombre peut paraître très élevé. Les personnes habituées à étudier les données bibliométriques sont généralement impressionnées par le nombre de publications signées par des chercheuses et des chercheurs de collèges, notamment parce que la majorité de ces publications proviennent de revues internationales de haut niveau. Quand on n'imagine même pas qu'il se fait de la recherche à l'ordre d'enseignement collégial, on est d'autant plus surpris de découvrir que, année après année, des dizaines de travaux sont répertoriés par les grands observateurs, tel le *Web of Knowledge*, publié par le géant de l'information Thomson Reuters et utilisé entre autres pour colliger les données de la base réalisée pour le compte de l'ARC. En revanche, les nombres contenus dans le diagramme 1 – qui portent sur l'ensemble de la recherche collégiale, tous domaines confondus – peuvent tout aussi bien être perçus comme peu élevés parce qu'ils sont majoritairement le résultat de travaux menés par des chercheuses et des chercheurs qui conduisent des projets de nature fondamentale, dans leur discipline d'enseignement et de recherche. Pourtant, les domaines de la recherche les plus subventionnés dans le réseau collégial sont liés à la recherche technologique et à la recherche en éducation propre à l'ordre d'enseignement collégial. Or, ces dernières années, ni la croissance de l'activité de recherche ni l'augmentation du nombre de publications en recherche technologique ou en recherche en éducation n'a connu une hausse comparable à celle de leur niveau de financement. À tout le moins, nous pouvons affirmer que l'importance qu'on leur accorde dans les politiques et dans le financement de la recherche collégiale est considérable, compte tenu du territoire qu'elles occupent en ce qui a trait à la communication des résultats. De ce double constat découlent deux souhaits que nous formulons pour le réseau collégial : que les exigences de diffusion au regard des travaux en matière de recherche technologique ou de recherche en éducation soient revues de manière à favoriser leur connaissance, voire leur reconnaissance, et que les travaux des chercheuses et chercheurs qui ne figurent ni dans l'un ni dans l'autre de ces secteurs soient plus connus qu'ils ne le sont à l'heure actuelle afin que ces travaux influencent à leur tour et à leur juste valeur les politiques et le financement.

DIAGRAMME 1
Évolution du nombre de publications des chercheuses
et chercheurs de collège, entre 1995 et 2006



Source : Base de données sur les publications de chercheuses et chercheurs de collège de l'Association pour la recherche au collégial.

Les communicatrices et communicateurs de talent ne manquent pourtant pas au sein du réseau collégial. Les nombreux prix remis, année après année, à des chercheuses et des chercheurs de collège en témoignent. À titre d'exemple, soulignons que l'Association canadienne pour l'étude des fondements de l'éducation a attribué en 2005 le prix du meilleur article scientifique de l'année au chercheur Luc Desautels, enseignant de philosophie au cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, pour « Intérêt des élèves et réussite du cours de philosophie “propre au programme” : d'abord une affaire de pédagogie³! » Autre exemple révélateur : la chercheuse Élyse Dupras, enseignante de littérature au cégep de Saint-Jérôme, a reçu en 2007 le prestigieux prix Raymond-Klibansky, remis par la Fédération canadienne des sciences humaines pour le meilleur livre savant paru au Canada, dans le domaine des sciences humaines, cette année-là. C'est pour son ouvrage intitulé *Diables et*

3. Luc Desautels, « Intérêt des élèves et réussite du cours de philosophie “propre au programme” : d'abord une affaire de pédagogie! », *Pédagogie collégiale*, vol. 18, n° 2, décembre 2004, p. 21-26.

*saints. Rôle des diables dans les mystères hagiographiques français*⁴ que la fédération a reconnu l'excellence du travail accompli par Élyse Dupras et sa contribution importante à l'avancement des connaissances. Enfin, soulignons également que l'American Foundry Society a remis en 2009 le prix du meilleur article scientifique de l'année à l'équipe dirigée par Bernard Duchesne, enseignant de métallurgie au cégep de Trois-Rivières et chercheur au Centre de métallurgie du Québec, pour « Experience in Casting Magnesium AE44 in Sand and Permanent Mold⁵ ». L'ensemble des acteurs de la recherche collégiale gagnerait sans aucun doute à s'inspirer de ce type de succès dans les années à venir.

D'aucuns argueront que la diffusion des résultats de la recherche technologique, qui occupe de nos jours une place de choix dans les établissements d'enseignement collégial, pose un problème de taille : en effet, dans la majorité des cas, les responsables de ces projets doivent respecter des clauses de confidentialité, en raison des ententes signées avec les entreprises partenaires. Qu'il nous soit permis de signaler ici que, outre les chercheuses et chercheurs qui réussissent tout de même à publier leurs résultats sans compromettre les intérêts de leurs partenaires, tel que l'exemple précédemment cité le prouve, il existe des initiatives qui méritent l'attention, notamment la mise sur pied ou la reprise de périodiques par des équipes actives au sein du réseau collégial. Ainsi, le Groupe CTT, associé au cégep de Saint-Hyacinthe, a acheté en novembre 1997 la *Revue canadienne du textile*, renommée *Textile*, reconnue dans le domaine du génie textile, et ce, à l'échelle pancanadienne. Dans chacun de ses numéros, la revue présente le compte rendu d'au moins une recherche menée par le groupe. Dans la même optique, plusieurs centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) organisent occasionnellement des colloques à l'intention des entreprises de leur secteur d'activité et ils incitent les chercheuses et chercheurs qui y pratiquent à publier des articles dans des revues industrielles. Tant et si bien que, bon an, mal an, une dizaine d'articles écrits par des chercheuses et chercheurs du domaine de la recherche technologique paraissent dans la revue *Québec industriel*, la plus importante revue du genre en français. Les publications dans le réseau des industries deviennent particulièrement avantageuses à l'ère où bon nombre de programmes de subvention requièrent l'existence d'alliances entre la recherche et l'industrie, cela va sans dire. Par ailleurs, sur le plan politique, être à l'origine

-
4. Élyse Dupras, *Diables et saints. Rôle des diables dans les mystères hagiographiques français*, Genève, Droz, 2006, 464 p. (Publications romanes et françaises).
 5. Bernard Duchesne, Franco Chiesa et Jocelyn Baril, « Experience in Casting Magnesium AE44 in Sand and Permanent Mold », *Transactions of the American Foundry Society*, volume 116, 2009.

de publications scientifiques permet de se faire avantageusement connaître non seulement par ses pairs, mais également par les bailleurs de fonds.

La question de la diffusion se pose avec acuité en ce qui concerne la diffusion des résultats de la recherche en éducation. Cependant, les raisons de la faible présence de celle-ci au sein des publications scientifiques diffèrent de celle à laquelle nous venons de faire allusion ci-dessus. L'un des programmes de soutien les plus connus et les plus convoités reste le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Or ce programme impose la production d'un rapport de recherche et d'un article de vulgarisation. L'un comme l'autre sont remis au Centre de documentation collégiale (CDC), qui en assure la conservation et qui cherche à en faire la diffusion autant que possible, dans les limites des ressources dont il dispose. Le Ministère encourage aussi la présentation des résultats dans des forums du réseau collégial, comme les colloques de l'ARC et de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC). Or, là encore, ces exigences échouent à véritablement valoriser la diffusion dans les canaux traditionnels du monde scientifique, telles les revues scientifiques. Ainsi, trop souvent, les seules traces qui subsistent de ces travaux sont des rapports de recherche et des articles de vulgarisation qui – nous le répétons –, malgré les efforts louables du CDC pour les rendre accessibles par Internet, n'en ont pas moins une visibilité très restreinte. La faible diffusion ainsi que la faible valorisation des résultats de la recherche ne peuvent perdurer. Nous formons les citoyennes et citoyens de demain et nous devrions pouvoir compter sur les meilleurs moyens et les connaissances les plus à jour qui soient pour mener à bien notre enseignement. Il convient donc que l'ordre d'enseignement collégial mette en place des mécanismes qui assurent la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche, à commencer par celle qui s'y pratique. Que peuvent en tirer celles et ceux qui prennent les décisions au sein de l'État, au sein du réseau collégial ou d'un établissement d'enseignement? Que peuvent en tirer, par ailleurs, les chercheuses et chercheurs qui mènent d'autres projets sur des sujets apparentés? En fait, toutes et tous ont à gagner d'une conduite gagnante de ce défi, dont pourrait découler la mise en place de mécanismes de transfert systématiques pour que les résultats de la recherche soient utilisés afin d'améliorer les enseignements et les apprentissages dans le réseau collégial.

Les acteurs de la recherche collégiale sont conscients que la diffusion des travaux doit être améliorée, car celle-ci demeure un maillon faible de la recherche collégiale. C'est d'ailleurs dans cette perspective que l'un des objectifs contenus dans le plan d'action pour le développement de la recherche collégiale pour les années scolaires de 2010-2011 à 2013-2014 consiste en la

valorisation des résultats de la recherche de même qu'en leur diffusion⁶. Multiplier les efforts pour augmenter la visibilité des travaux des chercheuses et chercheurs de collège risque fort d'entraîner des retombées sur différents plans, y compris sur les plans politique et scientifique.

LE DEUXIÈME DÉFI DE LA RECHERCHE COLLÉGIALE : ÊTRE MIEUX SOUTENUE

Après les compressions budgétaires imposées à l'ordre collégial par le gouvernement du Québec en 1996, compressions qui avaient entraîné une chute dramatique des activités de recherche dans le réseau collégial, l'ARC a organisé des assises régionales pour mobiliser les acteurs de la recherche collégiale dans l'objectif de trouver des solutions. Les idées avancées à ce moment sont énoncées dans un document distribué à grande échelle puis reprises, quelques années plus tard, dans un avis présenté au ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Jean Rochon⁷ :

- Augmenter le nombre de programmes de subvention à la recherche où les chercheuses et chercheurs de collège peuvent obtenir le statut de chercheur principal.
- Favoriser la création de centres de recherche dans les collèges.
- Modifier la structure de financement de la recherche collégiale afin de favoriser la recherche en équipe, inter-collèges, inter-ordres et pluridisciplinaire.
- Financer la mise sur pied d'infrastructures de soutien à la recherche, notamment la rédaction de politiques institutionnelles liées à la recherche.
- Créer des centres associés aux centres collégiaux de transfert de technologie pour que les régions dépourvues de ce type d'infrastructure, ainsi que les collèges privés, puissent contribuer à ce réseau à moindre coût.

6. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, *Plan d'action pour le développement de la recherche au collégial*, [En ligne], 2011, www.cvm.qc.ca/arc (consulté le 6 septembre 2011).

7. Voir Association pour la recherche au collégial, *Avis de l'Association pour la recherche au collégial au ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie concernant sa vue d'ensemble pour une politique scientifique du Québec*, [En ligne], 1999, http://www.cvm.qc.ca/arc/4_1_publications_html.php?fich=doc/avis_mrst.html (consulté le 5 septembre 2011).

- Diversifier le soutien financier à la recherche technologique pour tenir compte des coûts indirects de la recherche.
- Créer des centres collégiaux de transfert destinés à l'innovation sociale.

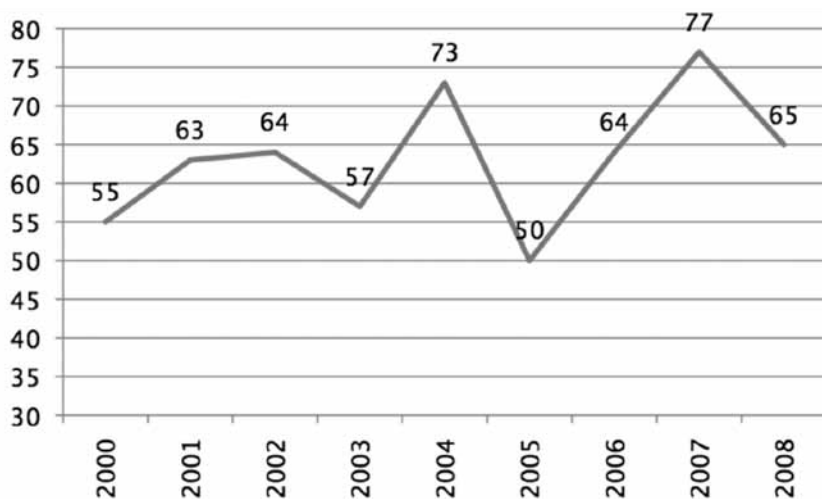
Les solutions proposées par l'ARC en 1999 étaient avant-gardistes. Bien qu'elles aient résolument influencé le développement de la recherche collégiale entre le moment de leur diffusion et aujourd'hui, elles méritent encore l'attention de tous ceux et celles qui ont à cœur de dynamiser le système de la recherche collégiale. Soulignons toutefois avec satisfaction la reconnaissance, depuis 2009, de six centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN) et enjoignons à un meilleur soutien de ce nouveau type de centre.

Les propositions de l'ARC que nous exposons ci-dessus, élaborées et diffusées il y a un peu plus de dix ans, concernaient autant le financement de la recherche que son organisation. Or, depuis ce temps, les efforts pour relancer la recherche collégiale ont d'abord concerné l'ajout de ressources financières dans le but de dégager de l'enseignement des chercheuses et chercheurs de collège, notamment grâce à des réinvestissements successifs du MELS et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) du Québec. Or, pour quiconque porte son attention sur les deux principaux programmes de subvention de la recherche collégiale administrés par le MELS, c'est-à-dire le Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART) et le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), les chiffres des diagrammes 2 et 3 peuvent paraître décevants. Après tout, le PART a subventionné en moyenne 83 projets par année, entre 1990 et 1994, comparativement à une moyenne de 63 projets par année, entre 2000 et 2008, alors que le nombre de CCTT était moitié moindre qu'il ne l'est en 2009⁸.

8. Il y avait 17 CCTT en 1994, comparativement à 43 en 2009. Au moment où ces lignes sont écrites, soit en 2011, ce nombre est passé à 46.

DIAGRAMME 2

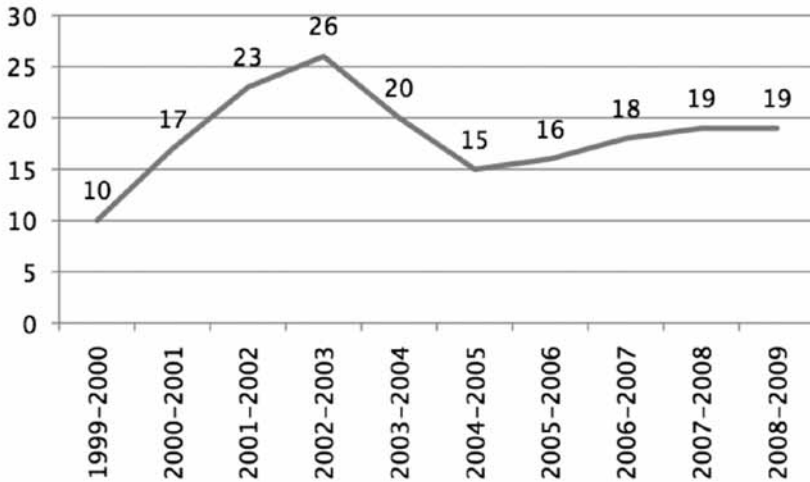
Nombre de projets de recherche subventionnés en vertu du Programme d'aide à la recherche technologique (PART), par année, entre 2000 et 2008



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Dans le cas du PAREA, l'écart entre la période de l'âge d'or de la recherche collégiale et les années récentes est moins important : entre 1990 et 1994, le programme soutenait en moyenne 20 projets par année ; entre 1999 et 2009, 18 projets par année. Le rythme de croisière reste donc inférieur à celui d'avant 1996.

DIAGRAMME 3
Nombre de projets de recherche subventionnés en vertu
du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage
(PAREA), par année scolaire, entre 1999 et 2009



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cela étant, il ne faut pas penser que les investissements des dernières années ont été inutiles. À notre avis, ils annoncent une croissance attendue des activités de recherche. Le réseau collégial saura-t-il réunir ses forces vives et exploiter son plein potentiel en matière de recherche ?

Au cours des dernières années, les efforts de relance ont également concerné le financement des infrastructures de recherche, surtout dans les domaines pour lesquels le coût des équipements est très élevé. À cet égard, la volonté du gouvernement fédéral de stimuler l'innovation en utilisant mieux le potentiel de recherche tombe à point. Dès 1997, ce gouvernement met sur pied un nouvel organisme, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), chargée de soutenir les organisations qui jouissent d'un potentiel de recherche mais qui n'arrivent pas à réunir les fonds leur permettant de se doter des infrastructures nécessaires à l'actualisation de ce potentiel. Dès la mise en place de la FCI, les collèges sont invités à soumettre des propositions de projets. Quelque dix ans plus tard, le gouvernement du Canada crée le programme Innovation dans les collèges et la communauté (ICC), dont l'administration est confiée au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), en collaboration avec le Conseil de recherches en

sciences humaines (CRSH) et les Instituts de recherche en santé (IRSC), qui permet de financer des projets de grande envergure. Les établissements du Québec y font d'ailleurs très bonne figure.

Or, la hausse du financement de la recherche collégiale, importante et nécessaire, ne s'est pas encore traduite par une hausse équivalente des activités de recherche. Ainsi, l'indicateur des publications scientifiques permet de constater que le nombre de publications demeure étonnamment stable entre 2000 et 2006 (voir le diagramme 1). Ce constat nous amène à penser que, après avoir fourni aux établissements des outils financiers et matériels, il importe maintenant d'inciter le réseau collégial à modifier ses façons de faire pour tirer le maximum des ressources mises à sa disposition. À cet égard, les propositions de 1999 conservent toute leur pertinence.

Les participantes et participants aux assises régionales que l'ARC a tenues en 1997, eux qui se désolaient du piteux état de la recherche collégiale, verraient-ils les choses différemment s'ils se réunissaient à nouveau de nos jours? Certes, toutes les recommandations que l'ARC en a tirées ne se sont pas matérialisées. Cependant, il faut reconnaître qu'un réinvestissement important a été fait et que les actions en vue de l'accentuation du soutien financier à la recherche collégiale demeurent à l'ordre du jour, comme l'indique le Plan d'action ministériel pour le développement de la recherche collégiale⁹. La volonté affichée par les deux ordres de gouvernement – fédéral et provincial – de mieux faire profiter la société du potentiel de recherche et d'innovation des collèges a profité aux chercheuses et chercheurs de tous les domaines, grâce à de nouvelles possibilités de financement. Des progrès importants ont également été faits dans l'appui aux mesures de soutien à l'émergence de la relève scientifique et technologique, en particulier au moyen du programme d'accompagnement et de mentorat pour les chercheuses et chercheurs en émergence, mis sur pied par l'ARC grâce au soutien financier du MELS. Plusieurs conditions nous semblent dorénavant réunies pour que survienne une véritable relance de la recherche collégiale. L'une des conditions essentielles à sa réussite réside toutefois dans une véritable reconnaissance de l'apport des chercheuses et chercheurs de collège, à la fois dans le réseau collégial et à l'extérieur de celui-ci. Ainsi, la reconnaissance constitue à notre avis le troisième défi de la recherche collégiale pour les prochaines années.

9. MELS, *op. cit.*

LE TROISIÈME DÉFI DE LA RECHERCHE COLLÉGIALE : ÊTRE RECONNUE À SA JUSTE VALEUR

Être connu, voilà un objectif louable. Être reconnu à sa juste valeur l'est à tout le moins tout autant. Au sein du réseau collégial, la reconnaissance de l'importance de la recherche collégiale progresse dans les années 2000, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance, par les collèges eux-mêmes, de leurs responsabilités en matière de gouvernance. D'abord, un objectif que s'était fixé l'ARC dès sa fondation, en 1988, est atteint puisqu'un nombre non négligeable d'établissements se dotent de politiques institutionnelles liées à la recherche. Entre 1988 et 2000, une petite minorité de collèges adoptent de telles politiques; après 2000, la conjoncture change, notamment parce que les organismes subventionnaires fédéraux adaptent leurs exigences en matière de gouvernance et d'éthique de la recherche au développement de la recherche à l'échelle internationale. Cela est peu étonnant puisqu'on incite de plus en plus les chercheuses et chercheurs à établir des collaborations à cette échelle. Les établissements qui désirent devenir admissibles à recevoir des ressources financières de ces organismes se trouvent contraints d'adopter des politiques en différentes matières, comme l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou l'intégrité en recherche. Le nombre de collèges québécois qui satisfont à ces exigences connaît alors une forte hausse. Le personnel des établissements d'enseignement collégial rédige des politiques liées à la recherche que leurs instances adoptent et font appliquer pour répondre aux exigences des organismes subventionnaires fédéraux, certes, mais aussi parce que le MELS, par le Plan de développement de la recherche collégiale pour les années de 2010-2011 à 2013-2014¹⁰, en fait un objectif nécessaire au développement de véhicules pour soutenir la recherche collégiale. Le soutien que l'ARC accorde depuis 2006 à l'élaboration de telles politiques ainsi qu'à la mise en œuvre de comités d'éthique de la recherche a probablement contribué à l'accélération du phénomène à partir de 2008¹¹. Maintenant qu'un nombre significatif d'établissements se sont dotés de politiques liées à la recherche, les directions de ceux-ci doivent se doter d'une vision de la recherche, vision organisée et illustrant les ponts entre les intervenants, internes et externes, susceptibles de concourir au succès du réseau collégial dans les domaines de la recherche et de l'innovation.

La reconnaissance de l'importance de la recherche collégiale de la part des établissements de cet ordre d'enseignement va au-delà de celle que peuvent

10. MELS, *op. cit.*

11. Voir le *Répertoire des politiques liées à la recherche et des comités d'éthique de la recherche dressé par l'ARC*, téléaccessible sur le site Web de l'association (www.cvm.qc.ca/arc).

lui accorder les gestionnaires des collèges. Plusieurs personnes interviewées lors de notre étude jugent que, si les ressources allouées pour dégager de l'enseignement les chercheuses et chercheurs de collèges ont été perdues en 1996, c'est parce que la recherche collégiale souffrait alors de ne pas être reconnue à sa juste valeur. C'est d'ailleurs à la suite de cette perte et afin de préparer une réaction à cette situation que l'ARC amorce en 2001 un échange avec toutes les fédérations de syndicats de l'enseignement, soulignant le rôle important joué par la recherche dans la profession enseignante. Les trois fédérations de syndicats de l'enseignement, soit la Fédération autonome du collégial (FAC), la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) et la Fédération des enseignants des collèges (FEC), la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC) et l'ARC signent alors une déclaration commune réclamant que la fonction de recherche puisse s'articuler avec la fonction enseignante ou professionnelle¹². À ce jour, ce souhait n'a pas encore été réalisé.

En ce qui concerne la recherche technologique, alors que les politiques gouvernementales en font le secteur privilégié de la recherche collégiale, la reconnaissance vient plus rapidement que pour d'autres types de recherche. Ainsi, une étude publiée en 2003 par une équipe de chercheuses et de chercheurs de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) démontre que les CCTT remplissent pleinement leur mandat, qu'ils sont efficaces et qu'ils ont un effet significatif sur le système d'innovation au Québec :

Les deux tiers des [entreprises clientes] estiment avoir reçu des CCTT autant, plus ou beaucoup plus que ce qu'elles reçoivent en général des autres organisations avec lesquelles elles traitent en matière d'innovation. [...] Les impacts les plus significatifs des CCTT se font sentir sur des dimensions de l'entreprise qui sont en quelque sorte des intrants de base pour l'innovation : la compétence du personnel, la capacité d'innovation [...], les méthodes de travail. [...] Les projets réalisés avec les CCTT contribuent de façon significative à faire des entreprises clientes de meilleures innovatrices¹³.

D'après le Conseil de la science et de la technologie, les cégeps sont des maillons essentiels de la chaîne d'innovation au Québec, principalement grâce

12. « Le personnel des collèges : des acteurs nécessaires au développement de la recherche et de l'innovation au Québec », *Le Bulletin de l'ARC*, [En ligne], vol. 14, n° 4, 2001, p. 9, http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/bulletin_14_4.pdf.

13. Michel Trépanier, Marie-Pierre Ippersiel, Yvon Martineau et Geneviève Szczepanik, *Les CCTT et le soutien technologique aux entreprises. Analyse des pratiques de transfert et évaluation de l'impact des CCTT sur le développement des entreprises*, Montréal, INRS – Urbanisation, culture et société, 2003, p. 174-175.

au réseau des CCTT. Le Conseil les qualifie de « courtiers du savoir » parce qu'il les voit bien implantés dans les régions du Québec, ayant établi des liens beaucoup plus intimes que les universités avec leurs communautés respectives. Dans un contexte économique mondialisé, qui voit notamment la concurrence des pays asiatiques monter en flèche, les cégeps et les CCTT ont effectivement aidé de nombreuses entreprises à devenir plus concurrentielles. Par contre, l'attention que l'on porte aux CCTT ne doit pas faire oublier qu'il existe au sein du réseau collégial des centres qui ne possèdent ni la reconnaissance à titre de CCTT ni, cela va de soi, les ressources accordées à ces centres et que ces centres produisent néanmoins des travaux importants, avec un soutien financier des plus précaires. De même, il est des disparités entre les CCTT eux-mêmes et, derrière les succès des grands centres, qui peuvent avoir des dizaines d'employés, se cachent de petites équipes dont la survie est périodiquement remise en question. Notamment pour cette raison, le Réseau Trans-tech a élaboré une stratégie fort pertinente pour favoriser la collaboration entre les CCTT, afin que leurs expertises, souvent complémentaires, soient mises à profit plutôt que mises en concurrence. Souhaitons que la collaboration entre les CCTT permette aux centres qui possèdent une feuille de route impressionnante d'aider ceux qui ne connaissent pas encore leur plein développement. Souhaitons également que les acteurs de la recherche collégiale trouvent des moyens d'inclure les centres non reconnus parmi ces réseaux de collaboration en émergence.

Parmi les centres qui cherchent ardemment à se développer figurent les nouveaux CCTT-PSN. Probablement que la réputation enviable acquise par les CCTT a beaucoup à voir avec la décision du MELS de donner suite à la suggestion émise par l'ARC, en 1999, d'élargir le champ d'expertise des centres à l'innovation sociale. Comme le dit l'ex-président-directeur général de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher : « Il est indéniable que les gouvernements, quelle que soit leur allégeance politique, voient dans les CCTT un fleuron de l'enseignement collégial¹⁴. » Le MELS a ainsi reconnu depuis 2009 six de ces nouveaux centres dans le domaine des pratiques sociales novatrices. Des acteurs de la recherche collégiale, au premier chef Michel Perron et Suzanne Veillette, qui ont fondé et dirigé jusqu'à récemment le groupe Écobes, faisaient valoir depuis longtemps la capacité des chercheuses et chercheurs de collège à travailler dans le domaine de l'innovation sociale. « Cette initiative est à elle seule une expérimentation sociale ! Nul ne sait si

14. Gaëtan Boucher, Montréal, 13 octobre 2008. Entrevue accordée à Sébastien Piché pour *L'histoire de la recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*.

le projet réussira. Mais ça vaut le coup d'essayer¹⁵. » Cependant, la pleine reconnaissance de ces centres et l'octroi de ressources adaptées à leur champ d'activité doivent être à l'ordre du jour de quiconque souhaite que cette expérience soit couronnée de succès dans les années à venir.

Récemment, le gouvernement du Québec a revu la responsabilité des collèges d'enseignement général et professionnel à l'égard de la recherche. En effet, en 2009, il a déposé un projet de loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance (projet de loi n° 44). Il y propose que la recherche soit dorénavant incluse dans la mission des cégeps. Quelques acteurs, dont l'ARC, la Fédération des cégeps et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), interviennent alors en faveur d'une compréhension aussi large que possible de la recherche collégiale, en reconnaissance de ce qu'elle est réellement : une recherche historiquement présente dans toutes les disciplines, de toutes les formes et utilisant toutes les méthodes. Si la première reconnaissance légale de la recherche, en 1993, en faisait une activité que les cégeps « peuvent » encourager, cette nouvelle reconnaissance pourrait faire de la recherche ni plus ni moins qu'une condition de la réalisation de leur mission en tant qu'établissements d'enseignement supérieur. Au moment où ces lignes sont écrites, nul ne sait ce qu'il adviendra du projet de loi, contesté pour d'autres raisons que ce qu'il apporterait à la recherche collégiale. Espérons que, dans toutes les éventualités, cette reconnaissance du potentiel de recherche des cégeps, comme de leurs réalisations passées, verra le jour.

CONCLUSION

À bien des égards, après les difficultés associées à la deuxième moitié des années 1990, les années 2000 représentent un nouveau départ pour la recherche collégiale. Grâce aux efforts fournis au cours de cette dernière décennie, il nous apparaît maintenant que trois défis tapissent la voie de la promotion de la recherche collégiale à l'heure actuelle et pour les quelques années à venir. Il nous semble prioritaire que les travaux soient mieux diffusés, car la diffusion demeure un maillon faible de la recherche collégiale. Pour notre part, nous suggérons notamment que les exigences de diffusion au regard des travaux en matière de recherche technologique ou de recherche en éducation soient revues de manière à favoriser leur connaissance, voire leur reconnaissance, et que les travaux des chercheuses et chercheurs qui ne

15. Camille Limoges, Montréal, 23 juin 2008. Entrevue citée.

figurent ni dans l'un ni dans l'autre de ces secteurs soient plus connus qu'ils ne le sont à l'heure actuelle afin que ces travaux influencent à leur tour – comme ceux de leurs pairs – et à leur juste valeur les politiques institutionnelles ou publiques et le financement de la recherche. Pour ce qui est du deuxième défi que pose la recherche collégiale, il ne faut pas penser que les investissements des dernières années ont été inutiles. Toutefois, la hausse du financement de cette recherche, importante et nécessaire, ne s'est pas encore traduite par une hausse équivalente des activités de recherche. Or, plusieurs conditions nous semblent réunies pour que survienne une véritable relance de la recherche collégiale. L'une des conditions essentielle à sa réussite réside toutefois dans une véritable reconnaissance de l'apport des chercheuses et chercheurs de collège, à la fois dans le réseau collégial et à l'extérieur de celui-ci. Espérons que, dans toutes les éventualités, cette reconnaissance du potentiel de recherche des collèves, des écoles gouvernementales et des centres collégiaux de transfert de technologie, comme de leurs réalisations passées, s'avère. Le réseau collégial saura-t-il réunir ses forces vives et exploiter son plein potentiel ?

Être bien diffusée, mieux soutenue et reconnue à sa juste valeur, voilà à notre avis les trois principaux défis qui se posent à la recherche collégiale québécoise pour sa cinquième décennie d'existence. Quatre décennies, trois défis, et après ? Une recherche singulière à plusieurs titres, menée par des chercheuses et chercheurs qui la pratiquent volontairement, sans obligation professionnelle mais avec passion.